



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 3 FÉVRIER 2025 À 19 H. FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025/02-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2025/02-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2025/02-03

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné le 24 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal*, le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 957 du *Code municipal*, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'ils jugent essentielles au maintien des services municipaux;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 qui se décline comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Revenus	Budget 2024	Budget 2025
Taxes et tarification	1 627 661 \$	1 756 161 \$
Paiement tenant lieu de taxes	110 813 \$	98 596 \$
Transferts	605 746 \$	601 814 \$
Services rendus	289 450 \$	334 922 \$
Imposition de droits	14 800 \$	21 200 \$
Amendes et pénalités	7 650 \$	12 150 \$
Intérêts	8 600 \$	17 300 \$
Autres revenus :	14 000 \$	18 500 \$
Total des revenus :	2 678 720 \$	2 860 643 \$
Dépenses		
Administration générale	714 454 \$	708 616 \$
Sécurité publique	289 421 \$	331 056 \$
Transport	918 953 \$	909 661 \$
Hygiène du milieu	496 029 \$	527 691 \$
Santé et bien-être	41 660 \$	40 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	467 812 \$	391 209 \$
Loisirs et culture	261 110 \$	299 197 \$
Frais de financement	65 351 \$	87 887 \$
Total des charges :	3 254 790 \$	3 296 117 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation fiscales	(576 070) \$	(435 474) \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>		
Amortissement	545 500 \$	594 381 \$
Remboursement de la dette à long terme	(113 600) \$	(126 125) \$
Affectation	144 170 \$	(32 782) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales :	0 \$	0 \$

2025/02-04

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le plan triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027 totalisant une somme de 7 573 500 \$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récit.

	2025	2026	2027	Total
Investissement				
Informatique - ordinateurs	5 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	11 000 \$
Eau potable - mise aux normes	620 026 \$	4 022 474 \$		4 642 500 \$
Extérieur CCEJ	25 000 \$	150 000 \$		175 000 \$
Machinerie lourdes	150 000 \$			150 000 \$
Eaux usées	45 000 \$	2 550 000 \$		2 595 000 \$
Total des investissements	845 026 \$	6 725 474 \$	3 000 \$	7 573 500 \$

Financement				
Surplus accumulé	30 000 \$			30 000 \$
Emprunt à long terme (eau potable)		402 247 \$		402 247 \$
Subventions (eau potable)	620 026 \$	3 620 227 \$		4 240 253 \$
Subventions (eaux usées)	45 000 \$	2 040 000 \$		2 085 000 \$
Emprunt à long terme (eaux usées)		510 000 \$		510 000 \$
Emprunt à long terme	150 000 \$			150 000 \$
À définir		150 000 \$		150 000 \$
À même les activités financières		3 000 \$	3 000 \$	6 000 \$
Total financement	845 026 \$	6 725 474 \$	3 000 \$	7 573 500 \$



No de résolution
ou annotation

2025/02-05

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal. (CM, art. 956).

2025/02-06

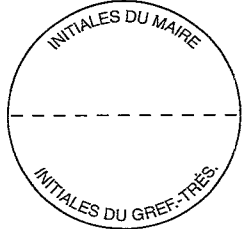
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 26.

Raymond Lavoie
Maire

Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

